



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES ET PERMANENTS

Charte descriptive **Comité d'éthique et de gouvernance**

Description du comité

Le comité d'éthique et de gouvernance a pour rôle de créer et veiller au respect des règles de gouvernance et du code d'éthique, incluant la dénonciation de manquements et la gestion des conflits d'intérêts.

Tâches du comité

Le comité aura pour responsabilité de :

- Évaluer annuellement le fonctionnement du conseil d'administration et des comités, et émettre des recommandations au besoin afin d'assurer une saine gestion ;
- Proposer des critères d'évaluation des administrateurs du conseil d'administration (exemple : préparation, participation, assiduité) ;
- Développer un programme d'accueil et de formation continue pour les administrateurs du CA.

Composition du comité

Le comité est composé d'au minimum 3 membres du conseil d'administration, incluant le/la président.e ou tout autre membre désigné à sa place.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

7665 Bd Lacordaire, Montréal, QC H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3096 | Courriel : info@plongeon.qc.ca



Charte descriptive **Comité d'audit**

Description du comité

Le comité d'audit a pour rôle de veiller à la bonne santé financière de l'organisation.

Tâches du comité

Entre autres responsabilités, il :

- Approuve le plan annuel de vérification interne
- Veille à ce qu'un plan de gestion des risques et de contrôle interne soit mis en place
- Recommande au CA la nomination de l'auditeur indépendant et sa rémunération
- Révise toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de Plongeon Québec et qui est portée à son attention
- Examine et s'assure de la conformité des états financiers
- Avise par écrit le CA s'il découvre des pratiques financières qui ne sont pas conformes aux lois, règlements et politiques de Plongeon Québec
- S'assure que les budgets sont respectés et conformes aux politiques en vigueur
- Recommande l'adoption de politiques de gestion financière.

Composition du comité

Le comité d'audit est composé d'au minimum 2 membres du conseil d'administration, incluant le trésorier et le/la président.e du conseil d'administration, ou tout autre membre du C.A. désigné à sa place.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

7665 Bd Lacordaire, Montréal, QC H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3096 | Courriel : info@plongeon.qc.ca



Charte descriptive **Comité de ressources humaines**

Description du comité

Le comité de ressources humaines a pour rôle de veiller aux saines pratiques de gestion en matière de ressources humaines de l'organisation.

Tâches du comité

Entre autres responsabilités, il :

- Élabore et propose un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du directeur général, des critères d'évaluation de sa performance et fait des recommandations au CA quant à la rémunération de celui-ci
- Veille à l'application des procédures de nomination pour le personnel et la direction
- Soumet au CA les politiques de ressources humaines, incluant les négociations liées à la rémunération, les conditions de travail des employés et de la direction.
- Établi une programmation de planification de la relève du personnel de direction et du directeur général.

Composition du comité

Le comité de ressources humaines est composé d'au minimum trois membres du conseil d'administration, incluant le/la président.e de C.A. ou tout autre membre du C.A. désigné à sa place.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

7665 Bd Lacordaire, Montréal, QC H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3096 | Courriel : info@plongeon.qc.ca